



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS 1200 ET 1201

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017, adoptait les règlements suivants :

- Règlement 1200 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc Joseph-Véronneau, ainsi que les frais contingents pour un montant de 475 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 475 000 \$;
- Règlement 1201 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 334 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 854 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements 1200 et 1201 le 19 janvier 2018.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de sa publication et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 30 janvier 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate